PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 28/06/2019

Ordre du jour :

- Nouveau règlement intérieur
- Nouveaux statuts

Étaient présents :

RICHIRT Lucas, DROULEZ Guillaume, VENANT Elisa, HILL Mathilde, AILLET Thierry, PHILIPPON Bénédicte, HUBERT Enzo, RAMDAM Sélim (3 procurations), VENANT Jacky (représentant VENANT Lola), HURTAUX Ludovic (8 procurations), PONOT Louis (2 procurations), SORRE Guillaume, BLIN Florian (4 procurations), LE BOUR Marion (2 procurations), VERONIQUE Aurélie (2 procurations), FAVRE Patrick, DESPONGES Thierry, GELENNE Olivia, GELENNE Lucas, GARANLI Jonathan (2 procurations), GAGEY Nicolas (5 procurations), ROBIN Cécile, QUENISSET Maryse, GODINHO DA COSTA Vanessa, VIAULT Sébastien, DOUE Valérie, GOVIGNON Bernard, DELISSE Pascal (15 procurations), MICHEL Evelyne, GALLE Jérôme, BASTIEN Agathe (6 procurations), DUVIQUET Nicolas (13 procurations), COUTURIER Julien (1 procuration), MORVAN Natacha (1 procuration), CRAMPON Alain, RAIMBAULT Stéphane (11 procurations), ALLOUCH Eric, représentant 114 adhérents.
DESPONGES Thierry quitte l'Assemblée pour convenance personnelle à 19h50 avant le début de l'assemblée générale extraordinaire. Plus que 113 adhérents sont maintenant représentés.

Début de l'Assemblée générale extraordinaire à 19h.

Vérification des procurations entre 19h et 20h.

M.Allard, adjoint aux sports et à la santé de la Mairie de Meaux, intervient avant l'Assemblée pour se présenter à tous les adhérents et renouveler le soutien de la Mairie au club.

Des adhérents ont rappelé les conditions pour entrer dans le bureau suite à un litige. Conditions se basant sur les statuts.

Résolution 1 :

Le président Stéphane RAIMBAULT présente le projet de règlement intérieur. S'ensuit un débat avec les adhérents. Étant donné toutes les interrogations soulevées, le président décide de retirer son projet de règlement intérieur et de ne pas le soumettre au vote. De fait, le règlement intérieur actuel reste valable.

Résolution 2 :

Le président Stéphane RAIMBAULT présente le projet de nouveaux statuts. S'ensuit une discussion concernant les modifications apportées dans les statuts reçus la veille par les adhérents. Le président

JC AB AC

avoue ne pas avoir envoyé le bon projet de statuts et propose de recommencer à la rentrée. Les adhérents sont en désaccord. Le projet de nouveaux statuts est donc soumis au vote ce jour et est rejeté par l'Assemblée générale extraordinaire. 93 votes CONTRE. 1 ABSTENTION. 16 votes POUR. 110 votants.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 21h15.

PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28/06/2019

Ordre du jour :

- Bilan moral et financier de la saison 2018-2019 ;
- Présentation des projets pour la saison 2019-2020 ;
- Les arrivées et les départs des encadrants ;
- Poste de secrétaire à régulariser ;
- Questions diverses.

Étaient présents :

RICHIRT Lucas, DROULEZ Guillaume, VENANT Elisa, HILL Mathilde, AILLET Thierry, PHILIPPON Bénédicte, HUBERT Enzo, RAMDAM Sélim (3 procurations), VENANT Jacky (représentant VENANT Lola), HURTAUX Ludovic (8 procurations), PONOT Louis (2 procurations), SORRE Guillaume, BLIN Florian (4 procurations), LE BOUR Marion (2 procurations), VERONIQUE Aurélie (2 procurations), FAVRE Patrick, GELENNE Olivia, GELENNE Lucas, GARANLI Jonathan (2 procurations), GAGEY Nicolas (5 procurations), ROBIN Cécile, QUENISSET Maryse, GODINHO DA COSTA Vanessa, VIAULT Sébastien, DOUE Valérie, GOVIGNON Bernard, DELISSE Pascal (15 procurations), MICHEL Evelyne, GALLE Jérôme, BASTIEN Agathe (6 procurations), DUVIQUET Nicolas (13 procurations), COUTURIER Julien (1 procuration), MORVAN Natacha (1 procuration), CRAMPON Alain, RAIMBAULT Stéphane (11 procurations), ALLOUCH Eric, représentant 113 adhérents.

Début de l'Assemblée générale ordinaire à 21h15.

Résolution 1 :

Le Président Stéphane RAIMBAULT présente le bilan moral de la saison 2018-2019 :

- Rappel des initiateurs ayant participé à l'encadrement cette saison ;
- Rappel des difficultés rencontrées en début de saison liées au fait que nous étions obligés de nous disperser entre plusieurs salles (Collège Ste Marie, gymnase de St Thibault et Bussy) et remerciements ;
- Réception de notre nouvelle salle à Tauziet le 02/02/2019 et reprise normale des activités de l'association ;
- Rappel des formations effectuées par des membres du club (initiateurs SAE, juges de bloc niveau 1, juges de difficulté niveaux 1 et 2, techniques de grimpe). Une demande de recyclage des anciens initiateurs est demandée au Président. Le Président indique qu'un recyclage est prévu fin novembre 2019 ;
- Rappel des compétitions auxquelles les compétiteurs ont participé cette année et classements (championnats départementaux et régionaux de bloc, championnats départementaux et régionaux de difficulté, championnats de France handi, Open de France handi, championnats régionaux de combiné, challenge Lamouret, challenge de Rêve, challenge bonbons).
- Rappel des compétitions organisées par le club, à Meaux : les championnats départementaux de difficulté (Juniors, Séniors, Vétérans) et le challenge bonbons ;

JC
AB

- Rappel des sorties organisées par le club : 4 sorties au Nautil (Pontault Combault), 1 sortie en falaise à Vertus, 1 stage d'une semaine dans le Lot (vacances de Toussaint), 1 stage d'une semaine dans le Gard (vacances de printemps), 1 week-end ski de fond (Vosges) et 1 week-end en falaise (Hauteroche, Bourgogne) ;
- Annonce officielle de l'achat d'un minibus pour le club, suite à la question d'un adhérent ;

Chaque point énoncé par le Président soulève une série de questions de la part des adhérents et de certains membres du Comité directeur et du Bureau :

- Pourquoi le comité directeur n'était-il pas au courant que le Président et une adhérente se rendaient à Quimper pour valider leur formation de Juges de bloc Niveau 2 ?
- Pourquoi former des Juges de Niveau 2 à Meaux ?
- Pourquoi le Président n'a-t-il donné que le nom de sa fille à la Mairie pour être récompensée lors de la Fête des Champions organisée par la ville de Meaux ?
- Pourquoi les entraîneurs du groupe « Compétitions » n'ont-ils pas eu le programme des rencontres et entraînements de l'équipe départementale afin de mieux suivre la progression des compétiteurs ?
- Pourquoi les bonbons restants après le Challenge bonbons n'ont-ils pas été proposés aux enfants des différents créneaux plutôt que de leur en faire acheter pour les dernières séances ?
- Pourquoi aucune information n'a été transmise à propos de l'organisation des Championnats départementaux, du Challenge bonbons, des ouvertures de nouvelles voies au club ?
- Pourquoi la secrétaire et le vice-président n'étaient-ils même pas au courant de l'organisation de ces compétitions ?
- Pourquoi avoir acheté un minibus pour le club ? Cet achat ne s'est-il pas fait au détriment d'autres achats plus urgents pour le club ? Pourquoi avoir augmenté la cotisation des adhérents l'an passé alors qu'il y avait de l'argent sur un Livret A ? Pourquoi cet achat n'a-t-il pas été voté en AG l'année passée ? Pourquoi le minibus a-t-il été acheté alors que la moitié du comité directeur n'était pas favorable ? Pourquoi aucune annonce officielle n'a été faite aux adhérents pour présenter l'achat du minibus ? Où le minibus est-il garé ? Qui peut le conduire ? A quoi a-t-il servi cette année ? Quelle était l'urgence ? Pourquoi l'avoir utilisé pour aller à Quimper à 2, alors que 5 voitures ont été utilisées pour emmener des enfants lors de la sortie à Vertus ? Pourquoi le camion était-il déjà sale avant même le stage d'Alès (première utilisation pour le club) ?
- Pourquoi avoir caché l'existence du Livret A depuis 3 ans au Comité directeur, au Bureau, aux adhérents et à la Mairie de Meaux ?
- Pourquoi le Bureau et les initiateurs n'ont-ils pas les clés des armoires présentes dans la salle et dans le bureau ?

Suite à toutes ces questions et aux réponses apportées par le Président, il en ressort un manque flagrant de communication et de transparence au sein du club.

Le bilan moral est voté et refusé par l'Assemblée générale ordinaire. 91 votes CONTRE, 6 ABSTENTIONS, 15 votes POUR, 1 non-votant.

Résolution 2 :

Le trésorier Alain CRAMPON rappelle que le bilan financier a été envoyé par mail aux adhérents et leur demande s'ils ont des questions.

Les questions soulevées par les adhérents et certains membres du Comité directeur et du Bureau sont les suivantes :

JC
AB

- Pourquoi y a-t-il des valeurs différentes entre les deux bilans envoyés par mail ?
- Pourquoi les membres du Bureau et du Comité directeur n'ont-ils pas accès à la machine de paiement par carte bleue pour vendre les t-shirts, la magnésie, les cartes Nautil… aux adhérents ?
- Pourquoi ne peut-on pas acheter ces différents articles sur le site du club ?
- Pourquoi existe-t-il 3 fonds de caisse sur le 1er bilan financier fourni par le trésorier ? 2 fonds de caisse sur le second bilan envoyé ? Pourquoi pas un seul fond de caisse comme dans toute association ?
- Pourquoi le Trésorier et le Président ne demandent-ils pas de l'aide aux gens compétents dans ce domaine puisqu'ils semblent avoir du mal à gérer toute la trésorerie ?
- Pourquoi n'y a-t-il aucune transparence au niveau de la trésorerie ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas de bordereaux de remise pour les chèques ?
- Combien le club paie-t-il les chèques cadeaux achetés au Vieux Campeur et à Décathlon ? Pourquoi paie-t-il plus cher pour un achat groupé et de club alors qu'un adhérent FFME individuel a des réductions au Vieux Campeur ?
- Pourquoi acheter plus de cartes cadeaux au Vieux Campeur et à Décathlon que nécessaire ? Où vont les cartes restantes ?

En ressort un problème de gestion de la trésorerie et un manque de transparence.

Le bilan financier est soumis au vote et refusé par l'Assemblée générale ordinaire. 94 votes CONTRE, 3 ABSTENTIONS, 15 votes POUR, 1 non votant.

Résolution 3 :

Le Président rappelle les arrivées et départs des initiateurs sur la saison 2018-2019.

Résolution 4 :

Questions diverses :

- Pourquoi le vote du logo effectué en AG en juin 2018 a-t-il été annulé ?
- Pourquoi avoir demandé à des adhérents de créer des logos et ne pas les avoir soumis au vote ?
- Pourquoi avoir court-circuité le Vice-Président qui devait lancer le vote du logo ?
- Pourquoi personne n'a-t-il eu accès aux résultats numériques du nouveau logo alors que les adhérents et autres membres du Comité directeur les demandaient ?
- Pourquoi les affiches créées par deux adhérents n'ont-elles pas été utilisées pour les compétitions comme le président l'avait demandé ? Pourquoi avoir effectué des dépenses à la place (gobelets, stickers) au lieu de faire imprimer les affiches ?
- Aura-t-on des t-shirts « initiateurs » l'an prochain ?

Résolution 5 :

Le Président annonce le mouvement de certains membres du Comité Directeur. Les adhérents et le Comité Directeur rappellent que nous sommes dans une année de renouvellement complet du Comité directeur et du Bureau.

JC AB

Une seule liste se présente, le Président actuel Stéphane RAIMBAULT et le Trésorier Alain CRAMPON ayant décidé de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

La liste proposée au vote est composée de 13 membres (en annexe). Les projets pour la nouvelle saison 2019-2020 sont proposées par la nouvelle liste (en annexe). Deux adhérents présents dans l'Assemblée décident d'intégrer la nouvelle liste (en annexe).

Nous procédons aux élections. La nouvelle liste est adoptée à 95 voix POUR, 14 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE, 4 non-votants.

Le nouveau comité directeur propose son organisation (en annexe) : un Bureau composé de 6 membres et 5 commissions (1 commission EPI/SAE, 1 commission compétition, 1 commissions loisir, 1 commission enseignement et 1 commission communication).
L'Assemblée générale approuve cette organisation à 96 voix POUR, 4 ABSTENTIONS, 12 voix CONTRE, 1 non-votant.

L'Assemblée générale ordinaire se termine à 22h55.

JC
AB

COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Bureau :

Président : Julien Couturier
Vice-Président : Pascal Delisse
Trésorier : Nicolas Gagey
Trésorière adjointe : Vanessa Godinho Da Costa
Secrétaire : Agathe Bastien
Secrétaire adjoint : Guillaume Droulez

Commission EPI/SAE :

Pascal Delisse, Nicolas Duviquet, Sélim Ramdam et Florian Blin

Commission compétition :

Guillaume Sorre, Nicolas Duviquet et Agathe Bastien

Commission loisir :

Guillaume Droulez, Lucas Richirt, Agathe Bastien, Mathilde Hill, Aurélie Véronique et Ludovic Hurtaux

Commission enseignement :

Pascal Delisse, Vanessa Godinho Da Costa, Louis Ponot et Nicolas Gagey

Commission communication :

Julien Couturier, Mathilde Hill, Agathe Bastien et Guillaume Droulez

JC
AB

PROPOSITIONS DU COMITÉ DIRECTEUR POUR LA SAISON 2019-2020

- Restaurer la démocratie
  - Passage d'une direction à 3 personnes à un Comité Directeur élargi organisé en commissions représentants toutes les pratiques (listing des commissions)
  - Implication des jeunes, des adultes autonomes et des initiateurs dans ces commissions
- Plus de transparence
  - Statuts et règlement intérieur accessibles à tous (site du club + version papier à la salle)
  - Comptes rendus de réunions de Bureau, Comité Directeur et AGs accessibles à tous (site du club + version papier à la salle)
  - Point financier (prévu vs réalisé) 2 fois par an
- Remise à plat du fonctionnement du club
  - Avantages en nature à redéfinir (Gratuité totale des encadrants sur les stages? Gratuité totale de la cotisation des encadrants? Bons vieux campeur, etc,)
  - Achat/revente de cartes Nautil à prix coûtant
  - Ressemelage organisé par le club 2 fois / an
  - Ouverture par des pros 2 fois / an (renouvellement des ⅔ du mur, ⅓ à notre charge)
  - Plus de sorties en extérieur (autonomes dans l'orga : groupe facebook covoiturage/orga) / plus de communication / stage étranger
- Remise à plat de la formation des initiateurs et formations complémentaires
  - Enseignement de la grimpe en tête
  - Gestion psy et motivation, vaincre sa peur
  - Situations de secours (débloquer un grimpeur, assurer sans système d'assurage, etc.)
  - Formation continue initiateur SAE et SNE (recyclage)
  - (Schéma directeur des formations)
- (Etablissement / Présentation d'un projet 2019 - 2022 -> NGA)
- Développer l'équipe compétition

JC AB

Meaux Escalade
24 avenue F. Roosevelt
77100 MEAUX

Meaux, le 06 juin 2019.

Objet : Assemblée générale extraordinaire et assemblée générale annuelle 2019.

Chère grimpeuse, cher grimpeur,

Comme chaque année, Meaux Escalade organise son assemblée générale. Tous les adhérents y sont conviés ainsi que les parents des enfants. Nous avons le plaisir de vous informer qu'elle se tiendra cette année :

Le vendredi 28 juin 2019 à 19h00,
Centre François Truffaut, avenue de la Marne à Meaux.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Assemblée générale extraordinaire pour validation du nouveau règlement et des nouveaux statuts du club
- Bilan moral et financier de la saison 2018-2019 ;
- Présentation des projets pour la saison 2019-2020 ;
- Les arrivées et les départs des encadrants ;
- Poste de secrétaire à régulariser ;
- Questions diverses.

Le verre de l'amitié sera offert à tous les participants à la fin de l'assemblée. De plus, nous comptons sur les bonnes volontés pour confectionner des petits plats qui nous régaleront tous !!!

Si vous ne pouvez pas participer à cette AG, merci de compléter le pouvoir ci-joint et de le remettre à un encadrant lors d'une séance.

J'espère vous compter parmi nous.

Sportivement,
Le président,
Stéphane RAIMBAULT

.../...

POUVOIR POUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je soussigné(e) : .....,

demeurant à : .....,

membre du club Meaux Escalade,

constitue pour mandataire : .....,

demeurant à : .....,

à qui je donne tous pouvoirs pour me représenter à l'assemblée et à l'assemblée extraordinaire convoquée pour

Le vendredi 28 juin 2018 à 19h00, salle Truffaut, avenue de la Marne à Meaux

dont l'ordre du jour est joint au présent pouvoir.

Et en conséquence, je lui donne tous pouvoirs pour assister à l'assemblée et à l'assemblée extraordinaire, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Fait à ..... Le : .....

Signature du mandataire	Signature du mandant
Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé » et « Bon pour pouvoir ».	Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation du pouvoir ci-dessus ».

